

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0042
Décision : 2022.040

MAÎTRE MATAR CHARPENTIER

14 Avenue Jean Janvier - CS 46421
35064 RENNES CEDEX

Le 1^{er} août 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 28/07/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Non bâti

Adresse : 46 Boulevard Jean Mermoz à SAINT JACQUES DE LA LANDE

Références Cadastres : AB0420

Prix envisagé : 20000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

Pour la Maire et par délégation, conformément
à l'arrêté n° 2022.615 en date du 4 juillet 2022

Loïc RAVAUDET

Adjoint en charge des Finances - Achats Publics



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : —

Publié sur le site de la Ville le : 04/08/22

Par le service affaires générales

St-Jacques